

**Rapport n°11 :**

**Masters UBFC : Modalités de traitement des demandes de formation  
en formation continue et en apprentissage**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Maxime JACQUOT Vice-président en charge de la formation et de la transformation pédagogique
<b>Service – personnel référent</b>	<b>Directrice :</b> Oumhanie LEGEARD <b>Rédactrice :</b> Catherine SILVANT Chargée de projet formation Service Formation et Insertion Professionnelle
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**1 - Contexte et historique**

Développer la formation professionnelle, constitue aujourd'hui une obligation pour les établissements d'Enseignement supérieur afin de répondre aux changements de notre environnement socio-économique, anticiper les mutations des filières et former les salariés aux compétences et emplois de demain. Dans ce contexte, UBFC qui propose 16 parcours de master en anglais, doit mettre en œuvre ces dispositions prévues pour le développement de la formation professionnelle.

En 2019, les services de Formation Continue de l'uB et de l'UFC, représentés par Mme Laurence RICQ - Vice-présidente chargée de la formation tout au long de la vie et des relations avec le monde socio-économique - à l'UFC et par M. Gilles BRACHOTTE - Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles et à la formation tout au long de la vie - avaient travaillé à l'élaboration d'une procédure de gestion des masters internationaux UBFC en formation continue. Cette procédure a été soumise à l'ensemble des établissements membres, validée par le pôle fonctionnel VP formation UBFC du 21 juin 2019 et présentée au Conseil des membres du 18 septembre 2019.

En 2020, des responsables de Masters ont souhaité qu'une procédure pour l'apprentissage soit également mise en place.

En 2021, UBFC s'est appuyée sur le pôle fonctionnel VP formation UBFC afin d'engager un processus de formalisation de la convention cadre Masters UBFC. A cette occasion, les modalités de traitement de la formation continue ont été revisitées et modifiées.

## 2 – Principes de traitement

Les principes proposés sont les suivants :

- Les masters en anglais d'UBFC sont accessibles en formation continue, pour tout ou une partie du parcours de formation, et pour certains, en apprentissage,
- Le service en charge de la formation continue de l'établissement opérateur principal, sauf dispositions particulières entre établissements, assure la gestion des dossiers des stagiaires de la formation continue.
- L'établissement qui inscrit l'alternant dans le parcours de master en anglais d'UBFC assure la gestion de l'apprentissage.
- Une harmonisation des tarifs de la formation continue (hors frais d'inscription) pour les masters en anglais d'UBFC est appliquée : le coût horaire doit être compris dans la fourchette de 16 à 19 euros.
- Une remise est envisageable pour les personnes ne bénéficiant pas d'une prise en charge selon les règles prévues à cet effet par l'établissement opérateur principal
- Les tarifs pour la VAE sur les masters en anglais sont ceux appliqués dans l'établissement opérateur principal.
- En apprentissage, les tarifs sont ceux appliqués par les établissements porteurs et qui inscrivent l'apprenti.

Suite aux réflexions conduites à ce sujet, associant les Directeurs de services Formation Continue et les VP Formation de l'uB et de l'UFC, il a été proposé de ne pas donner suite au principe de prélèvement UBFC de 10% envisagé initialement.

### DÉLIBÉRATION

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur : les modalités de traitement des demandes de formation, en formation continue et en apprentissage, dans le cadre des masters UBFC.**

**Annexe 1 :** Procédure de gestion des masters UBFC en formation continue et en apprentissage.

<p><b>SERVICES ET FONCTIONS CONCERNÉES</b></p>	<p><b><u>En formation continue :</u></b>                  Service formation continue de l'établissement opérateur principal, sauf dispositions particulières entre établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur</li> <li>- Chargé(e) d'ingénierie de formation</li> <li>- Assistante de formation</li> <li>- Chargé(e) d'accueil</li> </ul> <p>Responsable de parcours de master</p> <p><b><u>En apprentissage :</u></b>                  CFA en charge de l'apprentissage de l'établissement membre qui inscrit l'apprenti ou CFA partenaire de l'établissement qui inscrit l'apprenti.</p> <p>Responsable de parcours de master</p>
<p><b>DOMAINE D'APPLICATION</b></p>	<p>Cette procédure décrit les règles et responsabilités du processus de réalisation d'une action de formation continue ou d'une action de formation en apprentissage pour les masters en anglais d'UBFC.</p>
<p><b>FINALITÉS</b></p>	<p><b><u>En formation continue :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseigner les stagiaires de formation continue sur les dispositifs et dispositions accessibles pour réaliser une formation continue relative à un master en anglais d'UBFC,</li> <li>• Renseigner les équipes pédagogiques sur les dispositions à mettre en œuvre dans le cadre de la formation continue,</li> <li>• Assurer la gestion des dossiers de formation continue, de l'inscription à la facturation.</li> </ul> <p><b><u>En apprentissage :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseigner les futurs apprentis sur le dispositif pour réaliser en apprentissage un master en anglais d'UBFC,</li> <li>• Renseigner les équipes pédagogiques sur les dispositions à mettre en œuvre dans le cadre de l'apprentissage,</li> <li>• Assurer la gestion de l'apprentissage, de la recherche de contrat à la facturation.</li> </ul>
<p><b>GLOSSAIRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Comue</b> : Communautés d'universités et d'établissements</li> <li>• <b>UBFC</b> : Universités de Bourgogne / Franche-Comté</li> <li>• <b>FC</b> : formation continue</li> </ul>
<p><b>Documents de référence</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention cadre masters UBFC</li> <li>• Rapport au Conseil d'Administration d'UBFC – délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021</li> </ul>

## PRINCIPES GENERAUX

### En formation continue :

Les masters en anglais d'UBFC sont accessibles en formation continue, pour tout ou partie du parcours de formation.

Le service en charge de la formation continue de l'établissement opérateur principal, sauf dispositions particulières entre établissements, assure la gestion des dossiers des stagiaires de la formation continue.

### En apprentissage :

Certains masters en anglais d'UBFC sont accessibles en apprentissage. L'établissement qui inscrit l'alternant dans le parcours de master en anglais d'UBFC assure la gestion de l'apprentissage en relation avec son CFA ou le CFA partenaire.

## TARIFS

### En formation continue :

Une harmonisation des tarifs (hors frais d'inscription) pour les masters en anglais d'UBFC est appliquée : le coût horaire doit être compris dans la fourchette de 16 à 19 euros.

Une remise est envisageable pour les personnes ne bénéficiant pas d'une prise en charge selon les règles prévues à cet effet par l'établissement opérateur principal

Les tarifs pour la VAE sur les masters en anglais sont ceux appliqués dans l'établissement opérateur principal.

### En apprentissage :

Les tarifs sont ceux appliqués par les établissements porteurs et qui inscrivent l'apprenti.

## PROCEDURE A SUIVRE

ACTION	RESPONSABLE	COMMENTAIRES
Transmission des informations annualisées	Responsable de parcours de master	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communique au service en charge de la formation, continue ou apprentissage les éléments nécessaires à la gestion des dossiers : calendrier, programme, heures, ...</li> </ul>
↓		
Accueil du public	Service formation continue ou en apprentissage de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renseigne toute personne intéressée sur un parcours de master dans le cadre de la formation, continue ou apprentissage.</li> </ul>
↓		
Sélection pédagogique	Responsable de parcours de master	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmet au service de formation continue ou apprentissage la liste des admis en formation en précisant le régime d'inscription.</li> </ul>
↓		
Gestion des dossiers	Service formation continue de l'établissement et/ou CFA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administre le dossier,</li> <li>Aide à la recherche de financements,</li> <li>Assure l'inscription UBFC en formation continue ou en apprentissage,</li> <li>Informe la scolarité en charge de l'administration du master,</li> <li>Gère le suivi du dossier administratif,</li> <li>Met en place la facturation, ...</li> </ul>
↓		
Informations	Service formation continue ou en apprentissage de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informe le service FIP d'UBFC en charge du suivi des indicateurs.</li> </ul>